



Mont-sur-Rolle, le 2 mars 2017

Chers Membres,

Voici quelques informations que nous avons reçues de la commune de Saint-Sulpice concernant le parking lors de notre prochaine **Assemblée générale**.

D'entente avec la Municipalité et la Police de l'Ouest lausannois, les parkings publics en zone bleue situés sur le territoire communal devraient en principe suffire à accueillir les participants (voir plan ci-joint).

Néanmoins, la commune tient à préciser que le stationnement sur l'esplanade du Débarcadère, côté lac devant le restaurant du même nom (sous chiffre 10), sera autorisé.

Les places de stationnement privées communales N° 7 à 11, derrière le bâtiment de la rue du Centre 52 (Galerie d'art), de même que celles situées sous la Maison de Commune (4 places, à droite dans la descente du chemin du Crêt vers le lac) pourront être utilisées.

D'autre part, veuillez noter qu'il serait préférable que le parking du Complexe communal du Léman (no 14 sur le plan - où se déroulera la manifestation) ne soit pas complètement occupé par les participants pour laisser l'accès à la clientèle de l'Auberge "Le St-Sulpice".

Enfin, il existe aussi un parking souterrain public de 14 places (payant) situé presque en face du complexe, dans l'immeuble de la rue du Centre 76, qui ne figure pas sur le plan mais est facile à trouver et signalé sur place.

Nous espérons que ces explications vous faciliteront le parage lors notre prochaine assemblée et dans l'attente de vous rencontrer, nous vous adressons, chers Membres, nos meilleures salutations.

Association de Communes Vaudoises
AdCV

